

Eric Ciotti au 27ème anniversaire de l'indépendance de l'Arménie à Nice



Eric Ciotti
et Kirkor Ajderhanian

Le président de la commission des finances et député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti a honoré de sa présence le gala de la Fête du 27ème anniversaire de l'indépendance de l'Arménie.

Il a rappelé ses liens d'amitié avec l'Arménie et avec les Français d'origine arménienne et notamment ceux de Nice et la Côte d'Azur.

De vifs applaudissements ont montré l'appréciation des participants à

l'intervention du président Ciotti.

Eric Ciotti

Éric Ciotti^[1] est né dans une famille originaire de la « [Suisse niçoise](#) »^[2] dont l'ascendance est française par sa mère (née Annie [Airaudi](#)^[3]) et comprend, par son père (Bernard Ciotti^[3]), des ancêtres originaires de la ville italienne de [Trévis](#)^[4]. Son grand-oncle^[5], Alfred [Kermés](#), a créé une réserve de chasse qui a préfiguré la création du [parc national du Mercantour](#)^[6].

Parcours professionnel

Issu d'un milieu relativement modeste^[5], Éric Ciotti est diplômé de l'[Institut d'études politiques de Paris](#) en 1988. Il commence sa carrière comme [collaborateur parlementaire](#) de [Christian Estrosi](#), député [RPR](#) élu dans les [Alpes-Maritimes](#), avant de travailler de 1995 à 1998 au cabinet de [Jean-Claude Gaudin](#), président de la région [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) (PACA).

Le 24 janvier 1991, [François Fillon](#), député [RPR](#), écrit à [Jean-Pierre Chevènement](#), ministre de la Défense, en vue de faire exempter de la [conscription](#) Éric Ciotti, alors [assistant parlementaire](#) de son collègue Estrosi. Mais le ministre quitte ses fonctions peu après et c'est finalement au titre de soutien de famille, en raison de la grossesse de sa femme, que l'intéressé obtiendra une dispense quelques semaines plus tard. La publication de cette lettre dans le [Canard enchaîné](#) du 14 septembre 2016 vaudra des critiques à Ciotti, devenu entre-temps partisan déterminé du [service militaire](#), suspendu en 1997 sur initiative de [Jacques Chirac](#)^{[7],[8]}.

De 1998 à 2001, Ciotti est conseiller au sein du groupe [RPR](#) du conseil régional de PACA. De 2003 à 2007, il occupe le poste de directeur de cabinet de Christian Estrosi, président du [conseil général des Alpes-Maritimes](#). De 2005 à 2007, il cumule cette fonction avec celle de conseiller au sein de du cabinet ministériel d'Estrosi, alors ministre délégué à l'Aménagement du territoire^{[9],[2]}.

Carrière politique

Le [17 juin 2007](#), il est élu député dans la [1^{re} circonscription des Alpes-Maritimes](#) en obtenant au second tour 60,92 % des voix face au candidat [socialiste Patrick Allemand](#)^[10]. Il fait partie du [groupe UMP](#) à l'[Assemblée nationale](#), où il est membre de la [commission des Lois](#). Passionné par les questions de légitimité électorale, il avait, un temps, imaginé de réfléchir à « des propositions de loi visant à supprimer les [triangulaires](#) pour tous les scrutins électoraux »^{[11],[12]}.

Élu le [16 mars 2008](#) sur la liste de Christian Estrosi lors de l'élection municipale à [Nice](#), il devient ensuite premier adjoint au maire, chargé notamment du [développement durable](#), de l'aménagement urbain, des travaux et des déplacements. Le même jour, il subit une défaite aux élections cantonales dans la [canton de Nice-1](#) : Marc Concas ([PS](#)) est en effet réélu au conseil général avec 51,54 % des voix contre 48,46 % pour Éric Ciotti^[13].

Le [7 décembre 2008](#), à la suite de la démission de [Gaston Franco](#), il est élu [conseiller général](#) dans le [canton de Saint-Martin-Vésubie](#), dès le premier tour de scrutin et contre quatre candidats, avec 78,5 % des suffrages^[14]. Quelques jours plus tard, le [18 décembre](#), Éric Ciotti est élu président du conseil général des Alpes-Maritimes par l'assemblée départementale, succédant à Christian Estrosi, atteint par les règles sur le [cumul des mandats](#)^[15]. Pour se conformer aux règles relatives à la limitation du cumul des mandats, il démissionne le même jour de son mandat de conseiller municipal de [Nice](#)^[16].

Éric Ciotti devient secrétaire national de l'[UMP](#) chargé des questions de sécurité en [mars 2009](#)^[17]. Il est à ce titre fréquemment présenté comme le « monsieur sécurité de l'UMP ». Il est rapporteur de la [loi sur les violences en bande adoptée en juin 2009](#) puis en 2010 de la [Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure](#)^[18]. En août 2010, Éric Ciotti propose de modifier la législation pour punir « de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait par le père ou la mère de laisser son enfant mineur, lorsque celui-ci a été poursuivi ou condamné pour une infraction, violer les interdictions et les obligations auxquelles il est soumis ». Cette proposition est jugée anticonstitutionnelle, nul ne pouvant être pénalement responsable des faits

d'autrui^[19].

Il est l'auteur d'une proposition de loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire en suspendant ou supprimant des [allocations familiales](#) en cas d'absentéisme prolongé^[20]. La mesure, souhaitée par le [président de la République Nicolas Sarkozy](#), reprend une loi abrogée en 2004^[21]. Elle est adoptée en juin 2010 par l'Assemblée nationale puis en septembre par le Sénat. Les chiffres des résultats de cette loi fluctuent selon les sources, et l'interprétation varie également selon les tendances politiques. Le [9 juin 2011](#), des chiffres rendus publics indiquent que depuis l'entrée en vigueur de la « loi Ciotti », le [24 janvier](#) précédent, environ 28 000 lettres d'avertissement ont été adressées par les inspecteurs d'académie aux familles dont les enfants ont été absents sans justification plus de quatre jours et demi en un mois ; à la suite de cet avertissement, 22 000 absentéistes seraient retournés à l'école^[22]. Les détracteurs de la loi insistent eux sur son iniquité, ainsi que son inefficacité^[23]. Une loi visant à la supprimer est votée au Sénat en novembre 2012.

En [janvier 2011](#), après l'[affaire de la jeune Laëtitia](#), assassinée à [Pornic](#), le président Nicolas Sarkozy demande à Éric Ciotti un rapport sur l'exécution des peines en France. Selon ce rapport, au 31 décembre 2010, le nombre de peines de prison ferme non exécutées se situait entre 97 000 et 102 000^[24]. Le rapport Ciotti présente cinquante mesures, dont la création de « structures pénitentiaires légères » dans d'anciennes casernes militaires ou dans des immeubles privés dans le but de parvenir à 80 000 places de prison en 2018, le développement des peines alternatives, des [centres éducatifs fermés](#) ou encore la création d'un service civique pour les mineurs récidivistes. Il propose aussi de confier l'exécution des peines au [parquet](#). Par ailleurs, il réclame des moyens supplémentaires, en particulier 500 greffiers, et suggère de revenir sur le principe du crédit automatique de réduction de peine des condamnés^[24].

Lors des [élections cantonales de mars 2011](#), Éric Ciotti est réélu au premier tour dans le canton de Saint-Martin-Vésubie, avec 76,84 % des voix^[25]. Il est reconduit à la tête du [conseil général des Alpes-Maritimes](#) le [31 mars 2011](#), avec 44 voix, soit six de plus qu'en 2008^[26].

Le [15 décembre 2011](#), le Parlement adopte la proposition de loi d'Éric Ciotti instaurant un encadrement de type militaire des mineurs délinquants^[27]. Cette loi prévoit, pour les mineurs délinquants de plus de 16 ans, un « service citoyen » d'une durée de 6 à 12 mois au sein d'un [établissement public d'insertion de la Défense](#).

Lors des [élections législatives de 2012](#), il se représente dans la 1^{re} circonscription des Alpes-Maritimes. Il arrive nettement en tête au premier tour avec 43,89 % des voix, et affronte au second tour le socialiste Patrick Allemand qui a recueilli 28,68 % des suffrages^[28]. Ciotti est réélu député dans la première circonscription des Alpes-Maritimes le [17 juin 2012](#) avec 60,73 % (25 473 voix) face à Patrick Allemand^[28]. Le [26 juin 2012](#), Éric Ciotti est élu pour la première fois parmi les neuf vice-présidents du [groupe UMP](#) de l'Assemblée nationale.

Dans la [course à la présidence de l'UMP](#), élection qui a eu lieu le 18 novembre 2012, [François Fillon](#) fait de lui son directeur de campagne. Le 21 novembre 2012, le surlendemain de la proclamation, par la commission de contrôle électoral du parti, de la victoire de [Jean-François Copé](#), c'est lui qui révèle lors d'une conférence de presse que la commission n'a pas comptabilisé les voix de trois fédérations d'[outre-mer](#), ce qui inverserait les résultats de l'élection^{[29],[30]}. Par ailleurs, le camp Copé l'accuse d'être lié à des irrégularités qui auraient été constatées lors du scrutin dans sa circonscription à Nice^[31]. À la suite d'une déclaration à la presse le 22 novembre 2012 de Jérôme Lavrilleux (directeur de campagne de Jean-François Copé) renouvelant ces accusations, Éric Ciotti annonce le dépôt prochain d'une plainte pour [diffamation](#)^[32].

En [janvier 2013](#), à la suite de l'accord entre Jean-François Copé et François Fillon qui a suivi la crise politique du [congrès de novembre 2012](#), il est nommé avec [Édouard Courtial](#), partisan de Jean-François Copé, délégué général chargé des fédérations^[33].

Au mois de [mars 2013](#), après que la Cour de cassation a annulé le licenciement d'une employée qui portait le voile islamique au sein de la crèche Baby-Loup (Yvelines), au motif qu'il s'agit d'un établissement privé, Éric Ciotti dépose une proposition de loi pour permettre le respect de la [laïcité](#) au sein des entreprises

privées. Cette loi autorisait les chefs d'entreprises à introduire des restrictions aux libertés religieuses dans les règlements intérieurs des entreprises, notamment lorsque l'expression religieuse s'inscrit dans le cadre d'un contact avec le public. Bien que Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, ait réclamé « une initiative législative », « s'il y a un vide juridique à combler », la proposition de loi d'Éric Ciotti a été rejetée le 6 juin 2013 à l'Assemblée nationale.

Lors des [élections municipales de 2014](#), il est le président du comité de soutien de Christian Estrosi, candidat à sa réélection à Nice^[34].

En novembre 2014, il dépose un rapport critique concernant le système d'accueil des [demandeurs d'asile](#) en France^[35].

Le [4 décembre 2014](#), il est nommé, par le nouveau président de l'UMP Nicolas Sarkozy, secrétaire général adjoint aux fédérations^[36].

Le [24 septembre 2014](#), à la suite de l'interpellation ratée de trois jihadistes présumés à Marseille, il demande et obtient la création d'une Commission d'enquête parlementaire sur la surveillance des filières et des individus djihadistes^[37]. Le [17 décembre 2014](#), il est élu président de cette commission. Il conduit les travaux avec le rapporteur [Patrick Mennucci](#), député socialiste élu dans les [Bouches-du-Rhône](#). L'objectif est de procéder à une analyse approfondie de la législation en vigueur en matière de lutte contre le terrorisme et de faire des propositions concrètes pour remédier aux failles qui seraient ainsi identifiées^[38].

Lors des [élections départementales de 2015](#), il est réélu conseiller départemental dès le premier tour^[39]. Le [2 avril 2015](#), lors de la première séance du conseil départemental, il est réélu président du département par les conseillers, avec 50 voix sur 54^[40]. En septembre 2015, il devient secrétaire départemental de la fédération [Les Républicains](#) des Alpes-Maritimes^[41].

Il soutient Nicolas Sarkozy pour la [primaire présidentielle des Républicains de 2016](#)^[42]. Le 29 août, il est nommé porte-parole, en tandem avec [Catherine Vautrin](#).

En janvier 2017, il intègre le pôle projet de la campagne de [François Fillon](#) (vainqueur de la primaire) sur le sujet de la sécurité^[43].

Le [4 avril 2017](#), il est nommé secrétaire général adjoint du parti [Les Républicains](#), en remplacement de [Gérald Darmanin](#), démissionnaire à la suite de l'[affaire Fillon](#)^[44].

Pour le second tour de l'[élection présidentielle de 2017](#) entre [Marine Le Pen](#) et [Emmanuel Macron](#), il refuse le « [front républicain](#) »^[45].

Candidat à sa réélection lors des [élections législatives de 2017](#), il l'emporte avec 56,2 % au second tour^[46].

Comme le veut la tradition, un des postes de questeur de l'Assemblée nationale revient à l'opposition. Éric Ciotti est le candidat LR pour l'obtenir mais c'est finalement [Thierry Solère](#), du groupe [Les Constructifs](#), qui est élu. Cet épisode envenime des tensions déjà vives au sein du parti, entre ceux qui, comme Thierry Solère, souhaitent collaborer avec [Emmanuel Macron](#), et d'autres, qui, comme Éric Ciotti, veulent une opposition frontale^[47]. Après la démission de Solère, il se représente au poste de questeur, et fait face à [Ugo Bernalicis](#), opposant de gauche membre de [La France insoumise](#)^{[48],[49]}. Il remporte l'élection, organisée le 15 janvier, gagnant 186 voix contre 35^[50].

Lors du [congrès des Républicains de 2017](#), il soutient [Laurent Wauquiez](#), qui est élu président du parti^[51]. En janvier 2018, il succède à [Jean-François Lamour](#) comme président de la commission d'investiture du parti.

source : wikipedia

Annnonce Nice-Matin du Dîner de Gala à l'occasion de la fête de l'indépendance de la République d'Arménie.



LE CONSEIL DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS
ARMÉNIENNES DE LA CÔTE D'AZUR



vous invite au



Dîner de Gala
du 27^{ème} anniversaire
de l'indépendance de
la République d'Arménie

VENDREDI 21 SEPTEMBRE À 19H30 AU COMPLEXE BARSAMIAN
281 bd de la Madeleine 06000 NICE

ARMENIAN MOVIE AWARDS

Présentés par Raffi BAKIAN

&

*Inauguration de la salle Ochagan
rénovée par Artak HAKOBYAN et ses amis*

Marten Yorgantz - DJ Marc

Spectacle des élèves

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 21/09 : 0607572490